

QUESTIONS SUR L'ACTUALITE

Questions sur l'actualité
08 mars 2012- 6h35, 7h35 et 8h35

Editorialiste : Dr Yves Ekoué AMAÏZO,
Radio Africa numéro 1



A retenir

- ✓ 245 milliards d'euros sont envoyés par les Diaspora du monde
- ✓ 12 % par la Diaspora africaine
- ✓ Plus que l'aide au développement
- ✓ Pourquoi perdre jusqu'à 30 % sur son épargne parce-que l'on veut aider les familles restées au pays ?

Thème en gestation

- ◆ Wade contre Sall : entre transhumance et respect des engagements au Sénégal
- ◆ La Chinafrique : diversifier et « démocratisation »
- ◆ Qui veut couper le Mali en deux ? La paix à la française pose problème
- ◆ La Diaspora africaine n'impose pas de conditionnalités

Transfert d'argent : la Diaspora africaine n'impose pas de conditionnalités

Sur les 245 milliards d'euros envoyés par les différentes Diaspora du monde dans leur pays d'origine en 2010, un peu plus de 12 % revient à la Diaspora africaine avec 30 milliards d'Euro. Ces chiffres sont issus d'un rapport conjoint entre le groupe de la Banque africaine de développement (BAD) et celui de la Banque mondiale. Ces deux institutions s'accordent pour dire que le transfert d'argent de la diaspora africaine est supérieur au montant transféré sous forme d'aide publique du développement (APD) ou même d'investissement étranger direct (IDE). Ce que ces deux institutions oublient de mentionner et c'est ce qui fait la spécificité des fonds transférés par la Diaspora, c'est que la Diaspora n'exige aucune contrepartie, aucune conditionnalités, aucun forme de servilité ou de dépendance. Alors il suffit de rappeler qu'il s'agit de l'épargne durement obtenue et envoyée pour réduire la pauvreté grandissante malgré des statistiques trompeuses de ces mêmes organisations internationales. Alors il y a une double arnaque sur l'épargne transférée par la diaspora. De manière

-----+~+@+~+-----
L'infrastructure qui permet les transferts d'argent a largement été amortie et les coûts exorbitants pratiqués malgré une certaine concurrence ne sont plus tolérables. C'est une taxe du secteur privé sur l'épargne des Africains de la diaspora.

Alors l'arnaque est encore plus grande lorsque l'on est en zone franc faisant usage du Franc CFA. Chacun a fait sa critique du système qui passe par le Trésor français. Le FCFA devrait d'ailleurs s'appeler l'Euro CFA pour refléter la réalité car le Franc CFA est bien une micro-entité de l'Euro. A ce titre, les pays de la zone franc, au plan monétaire, sont dans l'Euro. D'ailleurs la convertibilité n'est garantie en fait qu'à travers l'Euro. Alors, quel est le problème ?

Le problème est que si le FCFA est une partie intégrante de l'Euro, alors tout transfert d'argent au sein de la zone euro notamment passant par les comptes IBAN ne devraient rien coûter ni à l'expéditeur, ni au receveur comme cela se pratique

générale, il est impensable de ne pas favoriser ces transferts. Pourtant les Etats africains au lieu de se comporter en simple facilitateur et régulateur du système de transfert, se retrouvent à favoriser ceux qui font des ponctions importantes sur ces transferts. Il arrive que l'Etat africain et ses ramifications claniques finissent par être les premiers bénéficiaires des ponctions perçues sur les sociétés de transfert d'argent de la Diaspora. Pourtant, il aurait suffi que les banques de développement ou les institutions de micro-finance ou micro-crédit en Afrique bénéficient d'une défiscalisation totale ou partielle pour que les transferts d'argent se fassent pratiquement sans commission et à un taux proche de zéro. Non, il n'en est rien. Ce sont des sommes variant entre 3 % et 30 % qui sont perçues sans contreparties réelles, parfois sans justification réelle. Alors, il paraît que le transfert est « instantané ». Oui, mais ce n'est qu'un jeu d'écriture que le téléphone portable est en train de révolutionner et de simplifier.

-----+~+@+~+-----
aujourd'hui au sein de l'Union européenne. Alors pourquoi cette discrimination financière ? S'agit-il d'un racisme financier vis-à-vis de la Diaspora africaine de la zone franc ? Non, il ne s'agit que d'une discrimination financière que la Diaspora africaine, mal organisée, refuse d'attaquer au tribunal. Il suffirait pourtant d'un collectif d'avocats qui se penche sérieusement sur ce dossier pour prouver qu'il y a discrimination au sein de la zone Euro. Cela devrait conduire à un véritable changement dans les lois dolosives et ségrégationnistes envers la Diaspora africaine francophone et éventuellement des dommages et intérêts qui pourraient nourrir nombre d'organisations de la société civile... Il s'agit malgré tout d'une moyenne atteignant 300 millions d'Euros qui s'évaporent dans les poches de sociétés privées, obligées de servir les « surplus » à certains Etats africains considérant la Diaspora comme des vaches à lait et refusant de les recenser. YEA.



Contact Africa1
+33 1 55 07 58 07/01
www.africa1.com

E-mail:

info@africa1.com
yeamaizo@amaizo.info

Questions sur l'actualité

La Grande Matinale
Lundi à Vendredi :
6h35, 7h35 et 8h35

Questions sur l'actualité

Une rubrique qui offre une réponse à
chaud des Africains aux Africains.

Cette chronique afrocentrique permet
d'apporter des éclairages originaux,
assurément différents de
l'occidentalo-centrisme ambiant.



Interdépendance africaine

www.amaizo.info

Rubrique
Chronique afrocentrique

[http://amaizo.info/category/
chronique-afrocentrique/](http://amaizo.info/category/chronique-afrocentrique/)